

Bruxelles, le 18 septembre 2025
(OR. en)

12648/25
COR 1
PTS A 54

LISTE DES POINTS "A"
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)
Bâtiment Europa, Bruxelles
18 septembre 2025

Dans le document ST 12648/25 INIT, le point 16 doit se lire comme suit:

Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité d'association dans sa configuration "Commerce" institué par l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, en ce qui concerne la réduction et la suppression de droits de douane

Adoption

Au lieu de:

Décision du Conseil relative à la position à prendre, au sein du comité d'association UE-Moldavie dans sa configuration "Commerce", sur le résultat des négociations au titre de l'article 147 de l'accord d'association UE-Moldavie (zone de libre-échange approfondi et complet UE-Moldavie)

Adoption
